



DIRECTION GÉNÉRALE
DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX

Direction des Services de l'Environnement
et de l'Assainissement

Direction adjointe des Pollutions, Nuisances et Risques
tel : 01 49 56 87 14 - fax : 01 49 56 87 99

Affaire suivie par :
Marie Guglielmetti, Secteur Pollutions et Nuisances

TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À :
M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL
EN RAPPELANT LES RÉFÉRENCES CI-DESSUS

DSEA/DPNR — 50115

CRÉTEIL, LE :

- 1 mai 2003

GREENPEACE

Monsieur François-Xavier Chaunier
Groupe local de Paris
Greenpeace France
22 rue des Rasselins
75020 Paris

Monsieur,

Par courrier en date du 12 mai vous souhaitez savoir si le Conseil général s'est engagé en faveur de la protection des forêts anciennes et la manière dont cela se traduit concrètement.

J'ai le plaisir de vous informer que, à l'issue d'une grande consultation publique qui s'est déroulée fin 2002 et début 2003, le Conseil général s'est doté d'un projet, constitué de 126 engagements, qui inscrit l'avenir du Val de Marne dans un agenda 21 et se place sous le principe de développement durable du Sommet de Rio.

En particulier il s'engage à faire de la Haute Qualité Environnementale, (HQE), la référence dans le département pour toute nouvelle construction, rénovation ou réhabilitation (engagement numéro 126).

Cet engagement est notamment celui du choix intégré des produits, systèmes et procédés de construction et exclut donc l'utilisation de bois issu de forêts non gérées durablement.

Vous trouverez ci-joint le supplément de « Connaissance du Val de Marne » qui récapitule l'ensemble des engagements.

Je vous prie d'agréer, monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL

Pour le Président du Conseil général
et par délégation

Le Vice-Président

Laurent DUTHEIL